

PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 Décembre 2022

APPROUVE PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7.02.2023

L'an deux mille vingt-deux et le six décembre à dix-huit heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du 2^{ème} étage du Château de Blou à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Bureau communautaire	16	Date de convocation	29 Novembre 2022
Membres en exercice	16	Secrétaire de séance	Pierre CHAPUIS
Membres présents	14		
Membres absents ou excusés	2		
Membres qui ont pris part à la délibération	14		
Quorum	9		

Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent
BONNET Georges	X	FABREGES Marie France	Excusée	GINEVRA Stéphane	X	REYMOND Jean Pierre	Excusée
BOUET Lynda	X	FARGIER Gérard	X	HOUETZ Marion	X	ROBERT Karine	X
CHAPUIS Pierre	X	FIALON Dominique	X	LAURENT Guy	X	VALETTE Alain	X
D'IMPERIO Cédric	X	GEUIGUER Jacques	X	PALLOT Thierry	X	VEYRENC Yves	X

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle AILLOUD

1. Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire du 15.11.2022 :

Le Président propose au Bureau communautaire d'approuver le procès-verbal du Bureau du 15.11.2022 envoyé par courrier électronique à tous les élus communautaires, avant de le publier sur le site internet.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

2. Maison de santé Jaujac : demande d'autorisation de modifier un ERP :

Afin d'accueillir dans les meilleures conditions le troisième médecin à la maison de santé de Jaujac, il apparaît nécessaire d'aménager un nouveau cabinet médical au rez de chaussée. Le Président expose qu'il a été décidé de l'aménager dans la salle de réunion actuelle, ce qui permet d'avoir les trois cabinets médicaux au rez de chaussée, avec le secrétariat commun. Dans un second temps, il est prévu de cloisonner le grand espace d'attente du 1^{er} étage afin de le convertir en salle de réunion. S'agissant d'un ERP, il convient de déposer une demande d'autorisation ne modifiant ni la surface intérieure, ni la circulation intérieure, ni les façades extérieures du bâtiment.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

3. Acquisition véhicule OM :

Le Président expose qu'une consultation a été lancée le 2.11.2022 pour la fourniture d'un véhicule poids lourds de type BOM (benne à ordures ménagères) neuf ou occasion récente de moins de trois ans, de 7.5 tonnes de PTC. La réception des offres a été fixée au mardi 29.11.2022 et trois offres ont été déposées sur la plateforme « achat public » : deux camions neufs et une benette occasion. Suite à l'ouverture des plis, le président propose d'attribuer le marché à procédure adaptée à l'offre la mieux disante, soit à l'entreprise FAUN qui propose un véhicule benette poids lourd 7.5 tonnes d'occasion avec benne de OM au prix de 104000 € HT + 550 € de carte grise, avec un délai de livraison de 2 mois maximum.

Le Bureau communautaire approuve à l'unanimité.

4. Divers :

Taxe aménagement : La loi de finances pour 2022 avait rendu obligatoire le partage de la taxe d'aménagement entre les communes et leur EPCI à fiscalité propre par une délibération concordante devant être prise avant la fin de l'année ou, à défaut, cette dernière aurait été reversée en totalité à l'EPCI. La loi N° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 (Article 15) a modifié l'article 1379 du code général des impôts en remplaçant le mot « reverse » par les mots « peut reverser » par conséquent, il n'y a donc plus lieu de délibérer sur ce sujet, sauf accord local spécifique.

Cependant, il apparaît souhaitable d'aborder ce sujet de la taxe d'aménagement au sein de la CDC afin de convenir de son application sur l'ensemble du territoire notamment pour les communes qui ne l'ont pas encore instaurée, et d'envisager une harmonisation des taux sur l'ensemble du territoire. Il est rappelé que les communes qui ne n'ont pas instauré et souhaitent le faire doivent délibérer avant juillet 2023 pour application dès l'année 2024.

Mise en réseau des bibliothèques : Marie-France Fabrèges proposera au prochain conseil de valider le principe de continuer à travailler sur la lecture publique. Il ne s'agit pas d'un transfert de compétence, les communes et la CDC peuvent travailler parallèlement sur ce domaine. La CDC et les communes font appel à la Banque départementale de prêt de l'Ardèche qui permet une rotation des ouvrages dans les différentes bibliothèques communales.

AVELO 2 : le chargé de mission a été recruté et commencera sa mission le 12.12.2022. (Le programme d'actions est prévu pour une durée de 2,5 ans). Pour rappel, ce poste est financé partiellement par l'ADEME, qui finance également 50 % du coût des actions.

Sport : un agent a été recruté pour la gestion du gymnase et de la piscine, pour compenser partiellement le départ en disponibilité du responsable « sport ».

Concernant la randonnée, l'ADT souhaite qu'un circuit de liaison soit mis en place entre les 3 villages de caractère.

Approbation SCOT : Pierre CHAPUIS rappelle la réunion au SYMPAM du 21.12.2022 à 18h à Vinezac pour approbation du SCOT.

Compostage : Thierry PALLOT rappelle l'obligation au 1.01.2024 de mettre au minimum un composteur à disposition dans chaque commune, puisque les déchets organiques ne seront plus autorisés dans les poubelles ordures ménagères (même principe que le verre.). Cette mesure baissera de façon importante le tonnage collecté et donc les charges de traitement des déchets. Il rappelle que les campings sont déjà équipés de composteur, ainsi que le collège de Montpezat et les Ehpad, puisqu'une campagne d'incitation a été menée depuis plusieurs années, par l'intermédiaire de la redevance spéciale « gros producteurs ». Enfin, il est prévu de mener une étude sur les « bio déchets » conjointement avec les 4 autres communautés de communes du CRTE. Des réunions et visites de terrains seront organisées début 2023 sur ce dossier.

OM : il est rappelé la généralisation sur tout le territoire de la CDC de la collecte des OM et poubelles jaunes (emballages ménagers recyclables) en point de regroupement de proximité avec des bacs roulants (4 roues) d'environ 700 litres et l'abandon de la collecte individuelle en porte à porte....Ce point est important et il concerne toutes les communes, pour des questions écologiques, économiques et d'optimisation du service.

Motion EHPAD Lalevade d'Ardèche : Une motion sera proposée lors du prochain conseil communautaire, suite à la motion prise par la commune le 1^{er} décembre dernier.

Don : la commune de Prades propose aux communes intéressées les barres de hand qui seront retirées du city park du village qui va être réaménagé.

Prochain conseil communautaire : le Président informe que le prochain conseil est fixé au mardi 13.12.2022 à 18h à Thueyts.

La séance est levée à 20 heures.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

Le Secrétaire de séance,
Pierre CHAPUIS.